

Comparatif des prestations

La présente annexe a pour but de présenter les différences de couvertures entre votre produit actuel et celui proposé.

Votre couverture actuelle	Nouvelle couverture proposée
DP-Assurance pour les soins dentaires (Dentaire plus) Société Mutuel Assurances SA <i>Conditions particulières DPAM01</i>	DP-Assurance pour les soins dentaires (Dentaire plus) Société Groupe Mutuel Assurances GMA SA <i>Conditions particulières DPGA02</i>

**Le catalogue des prestations de l'assurance Dentaire plus est identique auprès des deux sociétés.
Cependant, des différences au niveau de la prise en charge existent.**

Dentaire plus (DP) – Classe 1	Dentaire plus (DP) – Classe 1
Soins dentaires 75% du montant facturé, max. Fr. 1000.– par année civile	Prise en charge identique
Dentaire plus (DP) – Classe 2	Dentaire plus (DP) – Classe 2
Soins dentaires 75% du montant facturé, maximum Fr. 2000.– par année civile	Soins dentaires 75% du montant facturé, maximum Fr. 3000.– par année civile
Dentaire plus (DP) – Classe 3	
Soins dentaires 75% du montant facturé, maximum Fr. 4000.– par année civile	
Dentaire plus (DP) – Classe 4	
Soins dentaires 75% du montant facturé, maximum Fr. 6000.– par année civile	
Dentaire plus (DP) – Classe 5	Dentaire plus (DP)
Frais de laboratoire, en complément aux classes 1 à 4 75% du montant facturé, maximum Fr. 1000.– par année civile	Frais de laboratoire Ces frais font partie intégrante des prestations couvertes par les classes 1 et 2